



MAIRIE DE MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 27 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 20 avril, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

**Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUAULT, GROULT, BRANCHEREAU, MMES MILLON, MAURICE, COURTIN, NIBODEAU**

**Etaient absents excusés : M. MORIET – Pouvoir à M. BRANCHEREAU**  
**MME LACROIX – Pouvoir à MME MAURICE**  
**MME DUCOS – Pouvoir à M. PIPEREAU**  
**M. BOBIER – Pouvoir à MME MILLON**

**Etaient absents : MME JOULIN et M. BRAUD**

**Secrétaire de séance : MME NIBODEAU**

Avant de débiter les travaux, Monsieur le Maire informe de l'annulation de la randonnée municipale, programmée le 20 mai prochain, faute de ressource élue et de bénévoles encadrants.

Il est fait le constat de quorum et enregistre les pouvoirs et les absences.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité avec l'ajout d'un point supplémentaire : « Bons d'aides/de secours : autorisation donnée au maire ».

Les procès-verbaux des 23 mars et 17 avril sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 2018-27-04-01 Salle polyvalente : avenants au marché de travaux

*Interventions : Il est dit que des modifications s'avèrent nécessaires, pour des raisons multiples : oublis de la maîtrise d'œuvre non vus par la maîtrise d'ouvrage ; des modifications suite à la nécessité d'avoir recours à certains matériaux bio-sourcés (contraintes TEPCV) ; le déplombage suite à l'étude de sol...*

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n°2017-10-27-01 en date du 27 octobre 2017 portant choix des entreprises et autorisation donnée au Maire de signer les marchés de rénovation du hangar agricole (salle polyvalente),

Vu les actes d'engagements des lots 1 (maçonnerie), 2 (charpente bois couverture zinguerie), 3 (menuiseries alu miroiterie occultation), 5 (plâtrerie cloisons doublages), 7 (carrelage faïence), et 9 (électricité),

Considérant que des travaux complémentaires sont apparus nécessaires,

Vu le bureau des Adjoints,

Délibère et :

- **ACCEPTÉ** les devis complémentaires tels que présentés ci-dessous (*montants en euros HT*)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants présentés

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 8

- Exprimés : 8+4

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

BILAN FINANCIER EXTENSION SALLE POLYVALENTE - Avenants						
N° LOT	ETS	LOTS	Descriptions ouvrages	Moins value	Plus value	Avenant n°1
1	MESTIVIER	GROS-ŒUVRE - DEMOLITION	Constat d'huissier		429.00 €	7 973.94 €
			Fondations complémentaires suite au résultat rapport de sol		4 071.71 €	
			Retrait des éléments plombés		5 427.03 €	
			Suppression rebouchage ouvertures : modifications ouvertures	- 1 953.80 €		
2	AU BOIS COUVERT	CHARPENTE BOIS COUVERTURE ZINGUERIE	Modifications type bardage + pièces d'angles		836.54 €	836.54 €
3	BERLEAU	MENUISERIES ALU MIROITERIE OCCULTATION	Suppression porte coulissante en acier galvanisé	- 3 155.00 €		1 715.00 €
			Ajout 2 blocs portes CF1/2h prépeints double tiercé		1 440.00 €	
			Moins value hangar existant	- 1 689.56 €		
5	RIVL	PLATRIERIE CLOISONS DOUBLAGES	Plus value hangar existant		1 417.50 €	2 020.86 €
			Moins value extension	- 1 400.09 €		
			Plus value extension		3 693.01 €	
7	MAGALHAES	CARRELAGE FAIENCE	Quantité supplémentaire ravoilage dans hangar		1 750.00 €	1 750.00 €
			Alimentation fenêtres de toit électriques		248.20 €	
9	D.R.E.	ELECTRICITE	Moins values chemins de câbles + appareillages + éclairage extérieur	- 1 644.26 €		721.11 €
			Plus values 3 appliques type MIMIK + bornes lumineuses + détecteur présence		2 117.17 €	
			Bordure T1		375.00 €	
			Tranchée complémentaire gaz		510.00 €	
12	T.A.E.	V.R.D.	Galets scellés		260.00 €	710.00 €
			Moins value plantations	- 165.00 €		
			Moins value engazonnement	- 270.00 €		
				- 10 277.71 €	22 575.16 €	12 297.45 €

Dossier présenté par Monsieur Drouault, 1<sup>er</sup> Adjoint : la mini-station de la Thibaudière est desservie par un chemin privé. Il est donc nécessaire à chaque passage d'obtenir autorisation du propriétaire.

Le conseil municipal,

Entendu la présentation de Monsieur Drouault, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Considérant l'opportunité d'acquérir une parcelle pour desservir la station d'épuration de la Thibaudière,

Délibère et :

- DECIDE d'acquérir la parcelle, matérialisée en vert sur le plan ci-dessous, d'une surface d'environ 365m<sup>2</sup>,



- DIT que la parcelle permettra la création d'un chemin d'accès à la station d'épuration de la Thibaudière,
- FIXE le montant de l'acquisition à 1€ / m<sup>2</sup>,
- CONFIE le bornage au cabinet de géomètres BRANLY-LACAZE (frais à charge de la commune,
- CONFIE la rédaction de l'acte administratif au cabinet de géomètres BRANLY-LACAZE ou à un notaire.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 8

- Exprimés : 8+4

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

## Terrain de football : mise en conformité – demande de classement niveau 6 - INFORMATION

Dossier coprésenté par MM Pipereau et Drouault.

Dans le cadre de la valorisation du parc des infrastructures concernant la discipline footballistique, le comité départemental des terrains et installations sportives 37 (CDTIS 37) a rédigé un rapport suite à la visite de Monsieur Gaudreau, Président du CDTIS 37, en date du 19 février dernier.

Il était accompagné de Monsieur Drouault, en sa qualité de responsable de l'école de football.

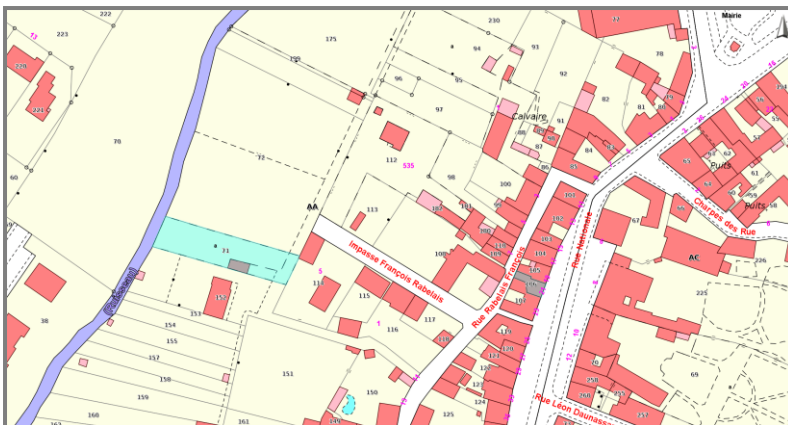
### Ce qu'il faut retenir :

- ⇒ Vestiaires joueurs : parfaite signalétique sur toutes les portes
- ⇒ Local administratif (5m<sup>2</sup> équipé internet, imprimante) + buvette (15m<sup>2</sup>) + Club house (50m<sup>2</sup>)
- ⇒ Buts et filets conformes
- ⇒ Sécurisation buts mobiles excellente
- ⇒ Quelques points à améliorer pour la sécurisation : main-courante, affichage dans la buvette, information préventive dans les vestiaires en cas de vol, sécurisation mâts d'éclairage

En conclusion, le rapport indique que l'installation peut être classée au niveau 6, ce qui permettrait de solliciter des subventions auprès du dispositif FAFA (fonds d'aide au football amateur), notamment pour l'acquisition de filets pare-balls, pour la réfection main-courante...

Le dossier sera présenté à la CRTIS pour étude et éventuel classement au niveau sollicité.

## DIA : non préemption - INFORMATION



Date de signature : 30/03/2018

21 Rue Nationale - Parcelles AA 106 + AA 71 - 806m<sup>2</sup>

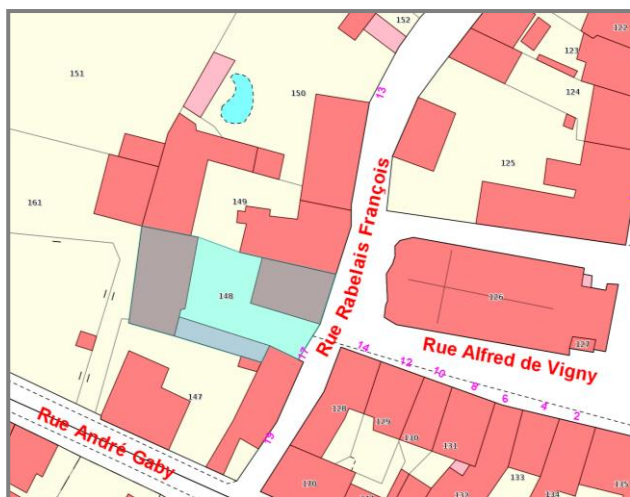
Vente d'une maison



Date de signature : 13/04/2018

18 Rue des Charpes - Parcelles AC 224 + AC 37 - 1536m<sup>2</sup>

Vente d'une maison



Date de signature : 13/04/2018

17 rue François Rabelais - Parcelle AA 148 - 470m<sup>2</sup>

Vente d'une maison

## 2018-27-04-03 Subventions

Dossier présenté par Mme Millon, Adjointe aux finances

Le conseil municipal,

Entendu la présentation de Madame Marie-Eve MILLON, Adjointe aux finances,

Vu l'envoi des informations au conseil municipal, par mail, en date du 12 avril 2018,

Délibère et :

- DECIDE de procéder au vote à main levée pour chaque demande,
- DECIDE de verser, au titre de l'année 2018, les subventions selon le tableau ci-dessous,
- DIT qu'un courrier sera adressé aux familles des apprentis pour les informer de cette décision.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 8

- Exprimés : 8+4

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12 pour les 5 demandes de subventions présentées

- Contre : /

- Abstention : /

Nom	Missions	Montant demandé	Montant proposé	Info subvention 2017	Montant accordé	Vote
Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale	Visite des écoles Participation aux conseils d'école Organisation d'activités comme : Concours d'orthographe, concours des écoles fleuries, etc...	pas de montant	30 €	30 €	30 €	Pour : 12
Les Restos du Cœur d'Indre et Loire	Fourniture de denrées alimentaires aux plus démunis	pas de montant	50 €	50 €	50 €	Pour : 12
CFA MFEO de Sorigny Centre de Formation d'Apprentis de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation)	Centre de Formation. Fréquenté par 1 apprentis de Manthelan : Johan BRUNEAU	pas de montant	70€ par apprenti soit 70€	70€ par apprenti	70 €	Pour : 12
Foyer d'Animation Socio-Educative du Campus des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire	Développe des projets éducatifs pour préparer les jeunes à une vie responsable. Fréquenté par 3 apprentis de Manthelan : Emilien FAUCHERE Justine GIRAULT Olivia PERRIN	80€ par apprenti	70€ par apprenti soit 210 €	70€ par apprenti	210 €	Pour : 12
BTP CFA Indre et Loire Service Socio-Educatif	Projets pédagogiques (faire face aux difficultés individuelles ou collectives) et éducatifs (devenir un citoyen responsable)	pas de montant	70€ par apprenti soit 70€	70€ par apprenti	70 €	Pour : 12

## 2018-27-04-04 Budget assainissement – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal,

**Vu** le budget primitif 2018 du budget assainissement,

**Considérant** la nécessité de modifier les prévisions budgétaires en section de fonctionnement,

**Vu** la proposition de Madame Marie-Eve Millon, Adjointe aux finances (D2),

**DELIBERE** et **MODIFIE** les prévisions budgétaires du budget assainissement de la façon suivante :

	Dépenses	
	diminution de crédits	augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	1 000.00 €	0.00 €
D-618 : Divers	1 000.00 €	0.00 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercice antérieur)	0.00 €	2 000.00 €
<b>Total D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 8

- Exprimés : 8+4

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

## ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES MUNICIPALES

### 2018-27-04-05 Bons d'aides / de secours : autorisation donnée au Maire

Le Conseil Municipal,

**Vu** la délibération n°2016-12-09-04 en date du 09 décembre 2016 portant dissolution du CCAS,

**Considérant** la nécessité de poursuivre la mission d'aide sociale,

**Vu** le bureau des adjoints,

**DELIBERE** et :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à délivrer des bons d'aide/de secours, à hauteur de 100€ maximum par bon,
- **PRECISE** que ces bons sont valables chez les commerçants / artisans de la commune

- **DIT** que Monsieur le Maire rendra compte aux réunions du bureau des adjoints et en conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation. (information mensuelle – ajout à l’information DIA)

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 8

- Exprimés : 8+4

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**Fin de séance à 21h30**

<b>M. PIPEREAU</b>	<b>M. DROUULT</b>	<b>Mme MILLON</b>	<b>M. MORIET</b> <b>Pouvoir à</b> <b>M. BRANCHEREAU</b>	<b>MME MAURICE</b>
<b>M. GROULT</b>	<b>Mme LACROIX</b> <b>Pouvoir à Mme MAURICE</b>	<b>Mme COURTIN</b>		<b>Mme DUCOS</b> <b>Pouvoir à M. PIPEREAU</b>
<b>Mme JOULIN</b>  <b>Absente</b>	<b>M. BRANCHEREAU</b>	<b>M. BRAUD</b>  <b>Absent</b>	<b>M. BOBIER</b>  <b>Pouvoir à Mme MILLON</b>	<b>Mme NIBODEAU</b>